



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8872<sup>e</sup>** séance

Lundi 4 octobre 2021, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Kimani . . . . . (Kenya)

*Membres :*

Chine . . . . .	M. Geng Shuang
Estonie . . . . .	M. Lipand
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. de Rivière
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M. Kelly
Mexique . . . . .	M. Ochoa Martínez
Niger . . . . .	M. A Barry
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> Prince
Tunisie . . . . .	M. Ben Lagha
Viet Nam . . . . .	M. Pham

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 30 septembre 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/842)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

#### **Lettre datée du 30 septembre 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/842)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/842, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 septembre 2021, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Nakamitsu.

**M<sup>me</sup> Nakamitsu** (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner à nouveau l'occasion de leur faire le point sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Depuis la précédente séance du Conseil de sécurité sur la résolution 2118 (2013), tenue le 2 septembre (voir S/PV.8849), le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Conformément à la pratique établie, j'ai eu, le 1<sup>er</sup> octobre, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au fait des derniers faits survenus concernant cette question et connaître son point de vue à ce sujet.

Comme j'en ai précédemment informé le Conseil de sécurité, la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) influe sur la capacité du Secrétariat technique de l'OIAC à se déployer en République arabe syrienne. Néanmoins, le Secrétariat technique se tient

prêt pour les déploiements. En dépit des restrictions de déplacement qui sont toujours en vigueur, le Secrétariat technique de l'OIAC poursuit dans le cadre de son mandat les activités liées à l'élimination du programme d'armes chimiques syrien et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC poursuit ses efforts pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne à l'OIAC. Dans ce contexte, le Secrétariat technique de l'OIAC continue de maintenir que la République arabe syrienne doit déclarer tous les agents de guerre chimique fabriqués et/ou armés dans l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour fabriquer et/ou armer des armes chimiques.

J'ai été informée du fait que le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu de l'Autorité nationale syrienne une réponse à la demande d'informations et de documents concernant les dommages causés à l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques déclarée lors de l'attaque du 8 juin, dont a fait état l'Autorité nationale syrienne. J'exhorte la République arabe syrienne à répondre au Secrétariat technique de l'OIAC dans les meilleurs délais, étant donné que les dommages causés à cette installation sont liés à une question en suspens récemment ouverte par l'Équipe d'évaluation des déclarations.

Comme j'en ai précédemment informé le Conseil de sécurité, l'Autorité nationale syrienne a également signalé la destruction, lors de l'attaque contre l'installation de fabrication d'armes chimiques, de deux cylindres de chlore liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018. Le Secrétariat technique de l'OIAC a en outre demandé à la République arabe syrienne de fournir des informations concernant le mouvement non autorisé des deux cylindres et tout vestige de leur destruction. Le Secrétariat technique n'a toujours pas reçu de réponse de la République arabe syrienne à cette demande.

Je note que, le 16 août, l'Autorité nationale syrienne a répondu à la demande du Secrétariat technique de l'OIAC de programmer la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'Autorité nationale syrienne. Je crois savoir que l'Autorité nationale syrienne a confirmé qu'elle était prête à tenir ces consultations du 11 au 27 octobre. Le Secrétariat de l'OIAC a informé l'Autorité nationale

syrienne, le 25 août, que l'Équipe d'évaluation des déclarations était prête à se déployer en octobre. Il s'est également inquiété de la manière dont les retards dans la conduite des consultations pourraient avoir une incidence sur le respect par la Syrie de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que sur la mise en œuvre du mandat du Secrétariat technique.

Malheureusement, le 23 septembre, la République arabe syrienne a confirmé de nouveau au Secrétariat technique de l'OIAC son refus de délivrer un visa d'entrée à l'un des membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations en vue du prochain déploiement. Dans sa réponse, le Secrétariat technique de l'OIAC a rappelé que l'expert en question s'était rendu en Syrie à plusieurs reprises au cours des sept dernières années, et il a également fait référence au cadre juridique applicable, qui n'autorise pas la République arabe syrienne à sélectionner des experts au nom du Secrétariat technique. En raison de cette situation déplorable, le Secrétariat technique a confirmé que, pour l'heure, il ne déploierait pas l'Équipe d'évaluation des déclarations en République arabe syrienne.

J'ai été informée que, dans le but de faire progresser la mise en œuvre des obligations de la République arabe syrienne et du mandat du Secrétariat technique de l'OIAC, le Secrétariat technique avait invité la Syrie à dépêcher une délégation à la réunion qui se tiendra dans la seconde moitié de ce mois au siège de l'OIAC, à La Haye, et à laquelle participera l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le Secrétariat technique de l'OIAC a souligné qu'une telle réunion ne pouvait pas remplacer des déploiements complets en République arabe syrienne.

Compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

J'exhorte le Gouvernement syrien à faciliter dès que possible l'organisation du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Comme cela a été souligné à maintes reprises, seule une coopération entière de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC permettra de clore toutes les questions en suspens relatives à la déclaration initiale de la République arabe syrienne. Comme indiqué lors de nombreuses séances du Conseil, la confiance de la communauté internationale dans l'élimination complète du programme syrien d'armes chimiques dépend du règlement de ces questions.

Le Secrétariat technique de l'OIAC envisage toujours de mener en 2021 deux séries d'inspections dans les installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) de Barzé et de Jamraya. La conduite des inspections dans ces installations dépend toujours de l'évolution de la pandémie de COVID-19. J'ai été informée que la République arabe syrienne n'avait pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier concernant la découverte en 2018 d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé.

En ce qui concerne la réunion en présentiel entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, je note que le Secrétariat technique de l'OIAC et la République arabe syrienne ont nommé les fonctionnaires qui seront chargés des préparatifs. J'espère que la réunion proposée sera l'occasion de renforcer le dialogue et la coopération entre les deux parties.

La mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, et elle poursuit son dialogue avec la République arabe syrienne et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne « divers incidents ». Comme cela a déjà été signalé, la réalisation d'autres déploiements de la mission d'établissement des faits dépendra de l'évolution de la pandémie de COVID-19.

Je crois comprendre qu'après la publication de son deuxième rapport, en avril, l'Équipe d'enquête et d'identification poursuit ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits a établi que des armes chimiques avaient été utilisées, ou probablement utilisées. L'Équipe d'enquête et d'identification publiera d'autres rapports en temps voulu, sous réserve de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

Le 21 avril, à sa vingt-cinquième session, la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques a adopté la décision C-25/Dec.9, intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », qui suspend les droits et privilèges de la République arabe syrienne en vertu de la Convention. Conformément au paragraphe 8 de cette

décision, les droits et privilèges de la République arabe syrienne seront rétablis par la Conférence des États parties une fois que le Directeur général de l'OIAC aura signalé au Conseil exécutif que la République arabe syrienne a exécuté toutes les mesures prévues au paragraphe 5 de la décision EC-94/Dec.2. du Conseil exécutif. J'ai été informée que la République arabe syrienne n'avait pas encore exécuté toutes ces mesures. J'invite donc de nouveau la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC à cet égard.

On ne le dira jamais assez : rien ne peut justifier l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, et dans quelques circonstances que ce soit. Rien ne peut excuser un acte inexcusable. Nous devons rester unis et déterminés à empêcher leur emploi et la menace de leur emploi. Ceux qui ont employé des armes chimiques devront être identifiés et répondre de leurs actes. C'est une obligation qui nous incombe à tous. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question.

Avant de conclure, je voudrais me faire l'écho des remarques formulées par le Secrétaire général à l'Assemblée générale lors de la présentation de son rapport intitulé « Notre Programme commun » : « Quand nous unissons nos forces, rien ne peut nous arrêter ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : M<sup>me</sup> Nakamitsu nous a présenté aujourd'hui le quatre-vingt-seizième rapport mensuel, le dernier en date, du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur l'application de la résolution 2118 (2013) (S/2021/842, annexe). Ces rapports sont établis depuis longtemps sur le même modèle et visent à atteindre un seul et même objectif : donner l'impression que la Syrie essaie de cacher quelque chose et d'induire la communauté internationale en erreur en ce qui concerne le dossier chimique. La méthodologie utilisée pour rédiger ces documents n'a pas changé. Le Secrétariat technique, dirigé par le Directeur général, tente de cacher le plus possible dans la masse du texte le fait que Damas continue malgré tout de s'acquitter de bonne foi de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et ne refuse pas de coopérer avec l'OIAC.

Malgré les manœuvres du Secrétariat technique, la Syrie continue de démontrer sa volonté politique et sa disposition à poursuivre le dialogue avec ce dernier. Très franchement, nous admirons la retenue et le sang-froid de nos collègues syriens. Nous ne pouvons qu'imaginer à quel point il a été difficile pour eux de ne pas se laisser guider par leurs émotions ou de ne pas céder à la provocation après que les délégations occidentales ont poussé la Conférence des États parties, en avril, à priver la Syrie de ses droits au sein de l'OIAC, en violation des règles de la Convention.

Je suis sûr qu'aujourd'hui encore, mes collègues occidentaux, comme à leur habitude et en dépit des faits et du bon sens, s'empresseront de faire l'éloge de cette décision et de saluer le prétendu large appui dont elle bénéficie de la part des pays membres de l'OIAC. Eh bien, s'ils considèrent que moins de la moitié des voix et seulement six voix sur les 15 membres du Conseil de sécurité, constituent un large appui, je n'ai pas grand chose à leur répondre. De toute évidence, on ne nous a pas enseigné l'arithmétique de la même façon. Et pas seulement l'arithmétique, malheureusement, la physique aussi.

Dans nos manuels scolaires, par exemple, on nous enseigne la force de gravité. On y apprend que lorsque des objets tombent d'une certaine hauteur, ils se déforment. En d'autres termes, les cylindres de chlore prétendent largués depuis les airs à Douma en avril 2018 auraient dû présenter des dommages similaires, tout comme le lit sur lequel on nous dit que l'un d'eux serait tombé, sans parler du fait que, en traversant les solives des plafonds, les valves des cylindres auraient dû être endommagées. Autre exemple, le cratère créé par le prétendu largage de la bombe à Khan Cheïkhoun, qui ressemble, à tous points de vue, à la trace de la détonation d'un obus au sol. Dans le même registre, citons les conclusions fantaisistes de la mission d'établissement des faits, selon lesquelles des munitions seraient tombées dans des conduits de ventilation exactement du même diamètre, ou des bombes non guidées, au lieu de tomber en chute libre, volent horizontalement sur cinq kilomètres avant d'atteindre leur cible. Rien de tout cela ne semble déranger ni vous ni les inspecteurs de l'OIAC. À ce rythme, l'OIAC peut prétendre à un autre prix Nobel, cette fois dans la catégorie « physique alternative » pour la découverte de nouvelles lois.

Sans doute avons-nous aussi une compréhension différente des lois de la chimie. Par exemple, pour nous, il n'est pas possible qu'un cylindre soit déjà à moitié rouillé moins de 12 heures après avoir touché le sol,

même si l'Équipe d'enquête et d'identification affirme dans son rapport que c'est ce qui s'est passé sur le site de Saraqeb. Il s'agit là encore d'une vitesse fantaisiste pour une réaction chimique. De même, les tentatives de présenter comme un agent de guerre chimique les minuscules particules de chlore trouvées à Douma ne résistent pas à un examen scientifique - le chlore découvert à Douma peut avoir eu une multitude d'applications, y compris domestique. Et je ne parle pas du fait que nous avons depuis longtemps renoncé à essayer de trouver une quelconque logique dans toutes vos assertions. S'il y en avait une, on ne serait pas en train de nier, en dépit du bon sens, que les forces syriennes n'avaient absolument aucun intérêt à utiliser des armes chimiques, même si elles en possédaient, car elles avaient à ce moment-là un net avantage sur le plan militaire.

Mais pourquoi chercher des arguments fondés sur la raison s'il suffit simplement de créer un voile de fausses informations autour de ces événements pour accuser la Syrie et ses dirigeants et faire passer les assassins de l'opposition syrienne, que vous soutenez par ailleurs en tant que combattants de la liberté et de la démocratie ? Tout cela cadre bien avec votre discours, mais n'a pratiquement rien à voir avec la réalité.

Le comble de l'hypocrisie, c'est cette entité illégitime qu'est l'Équipe d'enquête et d'identification, dont les soi-disant experts approuvent, sur la base de pseudo-preuves contraires aux lois de la physique, de la chimie et des mathématiques, de nouveaux rapports sur l'emploi présumé d'armes chimiques par les dirigeants syriens. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que nous réfutons par avance les conclusions de tout nouveau chef-d'œuvre produit par cette équipe, lesquelles sont compilées en utilisant la même méthodologie qui viole les principes et les méthodes de traitement des données et des informations à l'OIAC. Soit dit en passant, la destruction de la bonne réputation de l'OIAC est principalement attribuable à son actuel Directeur général, Fernando Arias, qui, au lieu d'enquêter sur les manipulations flagrantes qui ont eu lieu lors de l'élaboration du rapport sur Douma, tente de faire taire les experts et inspecteurs de l'OIAC qui osent briser ce cercle vicieux, et de dissimuler les faits gênants pour lui et pour l'organisation.

Cette hypocrisie est manifeste même dans le rapport présenté aujourd'hui. Les Syriens sont à nouveau accusés d'être à l'origine des retards dans la conduite du vingt-cinquième cycle d'inspections de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le Secrétariat technique se dit

« extrêmement préoccupé » par cette situation. Pourtant, le fait que c'est à la demande du Directeur général de l'OIAC que les inspections n'ont pas été réalisées pendant les mois d'été n'est pas mentionné. Nous nous rappelons tous que M. Arias a déclaré que les mois d'été en Syrie étaient prétendument trop inconfortables pour que les membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations soient déployés sur le terrain. Il semblerait que, pour lui, les considérations de « confort » l'emportent sur l'importance de tenir ces consultations.

On retrouve la même tentative de rejeter la responsabilité sur les autres dans la description que donne le rapport de la frappe aérienne du 8 juin dernier contre une installation chimique déclarée sur le territoire syrien. Il n'y a pas le moindre mot pour condamner l'agression contre le territoire d'un État souverain. Apparemment, cet acte d'agression semble sans importance pour le Directeur général de l'OIAC. En revanche, une fois encore, on s'inquiète que les Syriens aient déplacé des cylindres liés à l'incident de Douma. Toutefois, cela justifie-t-il le recours à la force armée contre un État souverain ? Apparemment, un tel acte d'agression est sans importance pour le Directeur général de l'OIAC.

Comment ne pas rappeler les frappes aériennes que la coalition occidentale s'est empressée de mener contre la base aérienne de Chaaïrat en 2017 et le fait qu'elle a bloqué toutes les tentatives de l'OIAC de lancer rapidement une enquête sur les événements survenus à Latamné et à Khan Cheïkhoun. Globalement, l'approche adoptée par la direction du Secrétariat technique ne semble pas flatteuse et elle a déjà pesé sur de nombreuses autres situations où le Directeur général et son équipe jouent un rôle et derrière lesquelles il n'y a rien d'autre que des manœuvres politiques. Il est regrettable de constater que, parce qu'elle pratique la politique de l'autruche, l'OIAC est en train de devenir un outil politisé servant à punir les régimes qui n'ont pas les faveurs de l'Occident.

Pour conclure, je tiens à souligner qu'en raison des tendances que j'ai évoquées, le dossier chimique syrien a cessé depuis longtemps de concerner la non-prolifération des armes chimiques. Les derniers développements ne devraient pas être considérés sous l'angle du dialogue entre la Syrie et le Secrétariat technique, qui, bien qu'on tente par tous les moyens de nous convaincre du contraire, suit son cours. Ils doivent plutôt uniquement être considérés comme une tentative de punir un État tombé en disgrâce en se servant des outils de la CIAC. C'est une dérive extrêmement dangereuse

qui peut toucher tout État qui s'oppose aux aspirations géopolitiques de l'Occident. Toutes les illusions à cet égard se sont depuis longtemps dissipées.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé. Nous lui savons gré de ses efforts et saluons le travail de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur cette question de grande importance. Je voudrais également préciser que le Directeur général a la pleine confiance du Gouvernement des États-Unis, et que son professionnalisme et sa patience dans le traitement de ce dossier sont louables.

Malgré les fréquentes dénégations du régime d'Al-Assad, il est clair que ce dernier a employé des armes chimiques à plusieurs reprises. L'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC attribue désormais quatre attaques à l'arme chimique commises en Syrie au régime d'Al-Assad. Elles viennent s'ajouter aux quatre attaques à l'arme chimique que l'ancien Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU avait déjà attribuées au régime d'Al-Assad.

Bien que les preuves de la culpabilité du régime soient claires et que sa déclaration au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) reste incomplète, la Syrie a cherché à se soustraire à ses responsabilités en faisant obstruction aux enquêtes indépendantes et en refusant de coopérer avec l'OIAC, dans une tentative éhontée de saper le travail de l'organisation en tant qu'organe chargé de l'application de la CIAC. Comme nous l'avons entendu, cette obstruction a été constatée à nouveau ce mois-ci, avec le refus du régime d'accorder des visas à tous les membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC qui devaient être déployés en Syrie après plusieurs mois sans réponse de la part du régime d'Al-Assad.

Le régime d'Al-Assad s'en est même pris à un membre expérimenté de l'équipe et a refusé de lui délivrer un visa, alors que cet expert avait été déployé en Syrie pour cette fonction à de multiples occasions au cours des sept dernières années. Le retard pris dans la planification de cette consultation et le refus de ce visa compliquent le travail de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Il s'agit clairement d'une tentative délibérée de retarder et d'entraver le travail de cette équipe importante. Nous appelons le régime d'Assad à coopérer pleinement avec l'OIAC conformément à ses obligations internationales et à respecter la résolution 2118 (2013), y compris en accordant des visas au personnel de l'OIAC.

Un représentant du régime d'Assad a affirmé, dans une déclaration faite à l'Assemblée générale le 27 septembre, que l'accession du régime à la Convention sur les armes chimiques prouvait qu'il n'avait pas utilisé et n'utiliserait pas d'armes chimiques. Cependant, il est incontestable, au vu des preuves accablantes recueillies par l'OIAC, avec l'aide des courageux groupes de documentation syriens, que le régime ne respecte absolument pas ses obligations en vertu de la CIAC.

Il est évident que le régime continue d'ignorer les appels de la communauté internationale qui l'engagent à divulguer totalement et à éliminer de manière vérifiable son programme d'armes chimiques. Nous souscrivons à l'évaluation de l'OIAC selon quoi les déclarations soumises par le régime d'Assad au sujet de ses armes chimiques ne peuvent pas être considérées comme exactes et complètes en vertu de la CIAC. Nous exhortons le régime à collaborer étroitement avec l'OIAC sur cette question pressante.

Les manquements répétés et continus du régime d'Assad à ses obligations découlant du droit international ne doivent pas être tolérés. Nous nous réjouissons de la décision, prise à la Conférence des États parties le 21 avril, de condamner l'emploi d'armes chimiques par la Syrie et de suspendre ses droits et privilèges au titre de la CIAC.

Je vais être clair. Cette décision a constitué un exercice légitime de l'autorité de la Conférence des États parties en vertu de la Convention. Mes calculs diffèrent peut-être de ceux de mon collègue russe, mais les faits sont les faits. Cette décision a été adoptée à une majorité écrasante, par 90 nations du monde contre 15 – ce qui dépasse de loin la majorité requise des deux tiers des délégations présentes et votantes selon les propres règles de l'OIAC.

Les alliés du régime d'Assad, dont la Russie, cherchent aussi activement à bloquer tous les efforts visant l'application du principe de responsabilité. La Russie continue de défendre le régime d'Assad en dépit des manquements à ses obligations, notamment en propageant la désinformation, en attaquant l'intégrité et le professionnalisme de l'OIAC et en tentant de faire obstacle à l'action menée par les nations responsables afin d'engager la responsabilité du régime d'Assad pour son emploi d'armes chimiques et bien d'autres atrocités. Ce soutien est irresponsable et dangereux.

Il y a déjà longtemps que le régime d'Assad aurait dû se conformer aux obligations qui lui sont faites par la CIAC et la résolution 2118 (2013). Le Conseil de sécurité

devrait imposer des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en réponse au non-respect par la Syrie de la résolution 2118 (2013).

Au point où nous en sommes, il ne fait aucun doute que le Gouvernement syrien enfreint régulièrement ses obligations internationales, comme quand il a refusé de coopérer avec l'OIAC en lui délivrant des visas. Il est temps pour le Conseil de prendre des mesures résolues face aux manquements de la Syrie.

**M<sup>me</sup> Heimerback** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé consacré aux progrès accomplis sur la voie de l'élimination totale du programme d'armes chimiques syrien.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité se réunisse une fois de plus ce mois-ci sans nouvelle évolution positive sur le dossier syrien. Cette tendance ne peut pas durer. La norme internationale contre l'emploi d'armes chimiques doit demeurer une priorité. Le défaut d'application du principe de responsabilité et la détérioration de la confiance nous rappellent l'urgence de la question. Le Conseil ne saurait rester silencieux face à une si longue stagnation.

Nous réitérons notre ferme condamnation de tout emploi d'armes chimiques à n'importe quel moment et par quiconque. Nous appelons la Syrie à respecter ses obligations conformément à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013). Il faut porter une attention immédiate à la nécessité d'une pleine coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et au règlement des 20 questions en suspens. Nous exhortons la Syrie à fournir suffisamment d'informations et d'explications techniques pour justifier les lacunes, incohérences et disparités identifiées. De même, il est essentiel que la Syrie prenne les mesures requises pour la levée de la suspension de ses droits et privilèges en tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques.

La dernière fois que l'Équipe d'évaluation des déclarations a été déployée en Syrie remonte à février. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les retards touchant son déploiement régulier et les consultations. Chaque mois que ces consultations sont repoussées compromet la priorité consistant à assurer une coopération stable, des échanges d'information et une assistance technique au profit de la Syrie. Dans le cas où une réunion aurait lieu à La Haye, en octobre, entre le Secrétariat technique et les autorités syriennes, nous insistons vivement sur la

nécessité d'accorder la plus grande attention au renforcement de la confiance et à la conclusion d'un accord sur des modalités cohérentes pour éviter de nouveaux retards dans les déploiements de l'Équipe en Syrie.

Pour terminer, je souligne une fois encore le besoin de progrès urgents sur le dossier syrien. Nous devons aux victimes de ces attaques odieuses de réclamer des comptes aux coupables et de régler toutes les questions pendantes.

**M. Ben Lagha** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Nakamitsu, de son exposé. Je me réjouis par ailleurs de la participation des représentants de la Syrie et de la Turquie à la présente séance.

Tout d'abord, la Tunisie réaffirme sa condamnation inébranlable de l'emploi d'armes chimiques, en toutes circonstances, où que ce soit et par quiconque, quels que soient ses motifs et sa justification. L'emploi d'armes chimiques fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international, qui exige que les auteurs de tels crimes odieux soient tenus de rendre des comptes.

La Tunisie soutient le mandat crucial de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), qui doit exercer de manière indépendante et impartiale ses responsabilités en matière de vérification, y compris en République arabe syrienne. L'OIAC est également une instance de consultation et de coopération entre les États sur les questions qui relèvent de sa compétence.

Mon pays estime qu'il est cruellement nécessaire de rétablir l'engagement positif, la confiance, l'entente mutuelle, la coordination et la coopération entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique de l'OIAC afin de progresser sur le dossier des armes chimiques syriennes.

Nous attendons avec intérêt la réunion qui doit avoir lieu prochainement entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Syrie et le Directeur général de l'OIAC pour relancer un dialogue constructif, transparent et structuré entre les deux parties. Cela permettra également la reprise des activités menées régulièrement par les équipes du Secrétariat technique en République arabe syrienne, conformément au mandat de l'organisation et dans le respect de la souveraineté et de l'unité de la Syrie.

Nous souhaitons également que des progrès soient faits sur les questions en suspens afin que la Syrie puisse

honorer pleinement ses engagements. Nous soulignons qu'il importe que toutes les allégations d'emploi d'armes chimiques par quiconque en Syrie fassent l'objet d'une enquête indépendante, transparente et exhaustive.

Pour terminer, la Tunisie insiste une fois de plus sur le fait que les efforts de l'OIAC et l'efficacité du régime relatif aux armes chimiques en général reposent pour beaucoup sur le travail collectif et coordonné et sur la coopération constructive et des solutions consensuelles du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière. Cela se produira lorsqu'ils assumeront les responsabilités qui leur incombent s'agissant de l'application de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques, concourant ainsi à clore le dossier chimique syrien et à mettre un terme à la crise.

**M. Abarry** (Niger) : Depuis l'adoption de la résolution 2118 (2013), l'Organisation des Nations Unies continue de déployer beaucoup d'efforts pour situer les responsabilités dans les multiples cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Il est regrettable de constater que ces efforts n'ont pas encore permis de situer, de façon acceptable par tous, les responsabilités dans la commission de ces actes inacceptables quelles qu'aient été les raisons.

Le Niger condamne sans réserve toute utilisation d'armes chimiques que ce soit dans la crise syrienne ou partout ailleurs. Le recours à ces armes ne peut être justifié sous quelque prétexte ou circonstance. Ma délégation salue à cet égard, le travail que fait l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques visant à l'élimination de celles-ci. Cette organisation doit rester technique pour que son intégrité soit préservée et son autorité respectée par tous.

Je voudrais, à ce stade de mon propos, remercier M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, pour son exposé et souhaiter la bienvenue aux représentants de la Syrie et de la Turquie présents parmi nous cet après-midi.

Comme ce fut le cas, à l'occasion de nos récentes réunions sur ce dossier, nous venons d'entendre encore que des gaps et des incohérences persistent dans la déclaration initiale du Gouvernement syrien. Le représentant de ce pays nous dira certainement, un peu plus tard, que son gouvernement coopère de bonne foi avec l'Équipe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et qu'il a fait tout son possible pour fournir à celle-ci tous les renseignements demandés, traduisant ainsi la différence d'interprétation entre les deux parties.

Comme cela a aussi souvent été le cas, certains ici présents le soutiendront, alors que d'autres continueront leur condamnation. Il est de ce fait crucial et urgent de sortir de ce cycle accusation – dénégation. Il est temps que les deux parties, avec l'appui unanime du Conseil de sécurité, ce qui ne semble pas être encore le cas aujourd'hui, travaillent d'arrache-pied pour rapprocher leurs positions, faute de quoi le statu quo persistera.

C'est pourquoi je voudrais faire les remarques suivantes.

Premièrement, ma délégation réitère que toute exploitation, autre que celle devant conduire le Conseil à une pleine mise en œuvre de la résolution 2118, doit être évitée, car ce document pourrait servir de base pour situer les responsabilités, et, par conséquent, ouvrir la voie à d'éventuelles poursuites contre les responsables devant les tribunaux compétents.

En deuxième lieu, la coopération entre la Syrie et le Secrétariat de l'OIAC doit se maintenir et se faire de bonne foi pour solder les questions en suspens, conformément à la résolution 2118 (2013). La rencontre prochaine prévue entre le Ministre des affaires étrangères syrien et le Directeur général de l'OIAC est à cet égard un geste qui, s'il se réalisait, serait un pas dans la bonne direction. Il est aussi important que tous les incidents d'utilisations d'armes chimiques en Syrie, reçoivent la même attention, et qu'ils soient traités avec la même diligence pour arriver à une conclusion générale.

À cet effet, ma délégation prend note des efforts continus du Gouvernement syrien pour faire la lumière sur l'usage de ces armes sur son territoire, par le biais de ses communications à travers l'OIAC et le Conseil de sécurité, et sa volonté de continuer de travailler avec le Secrétariat technique.

Nous l'encourageons à continuer dans le même sens avec les équipes de l'OIAC en ce qui concerne la demande d'informations complémentaires sur les points en suspens de la déclaration initiale et dans l'octroi des visas aux experts, de façon à tourner la page controversée de la finalisation du rapport initial.

En troisième lieu, ma délégation réitère son appel aux Nations Unies et au Secrétariat de l'OIAC pour qu'ils accordent une attention particulière aux allégations de possession de matières chimiques par des entités non étatiques qui, si elle s'avère fondée, serait très dangereuse, non seulement pour la région mais aussi pour le monde entier, ces armes pouvant être transférées à d'autres entités non étatiques, ou même à des groupes terroristes agissant dans d'autres régions.

Pour conclure, tout en réitérant notre soutien total à l'OIAC, ma délégation espère voir des progrès être réalisés sur ce volet de la crise syrienne, qui ne peut être dissocié des aspects politiques et humanitaires, pour permettre à la Syrie de recouvrer sa pleine souveraineté et d'agir dans l'intérêt de ses populations avec le soutien de la communauté internationale.

**M. Lipand** (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Haute-Représentante Nakamitsu pour son exposé. Je me félicite tout particulièrement de ses appels persistants à l'unité du Conseil de sécurité en vue de faire respecter la norme contre les armes chimiques. L'Estonie réaffirme qu'il est impératif d'identifier et, en particulier, de demander des comptes aux responsables de l'emploi d'armes chimiques. L'impunité n'est pas une option. Il faut faire en sorte que les personnes qui ont ordonné, autorisé ou mené des attaques aux armes chimiques en Syrie depuis 2013 rendent des comptes et que leurs victimes voient la justice rendue. En l'absence de l'application du principe de responsabilité, il n'y a aucune perspective crédible de paix durable en Syrie.

Après lecture du dernier rapport mensuel du Directeur général de l'OIAC (S/2021/842, annexe), nous constatons avec regret que la coopération entre la Syrie et l'OIAC continue de se dégrader. Le paragraphe 7 de la résolution 2118 (2013) stipule que, pour remplir son mandat, la République arabe syrienne doit coopérer pleinement avec l'OIAC, notamment en acceptant le personnel désigné par elle et en donnant à ce personnel un accès à tous sites et le droit de les inspecter.

Il est clair que le régime syrien ne respecte pas les dispositions de cette résolution et les obligations internationales qui lui incombent en refusant de délivrer le visa d'entrée pour un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Par conséquent, le vingt-cinquième cycle de consultations est toujours en suspens et aucun progrès n'a été réalisé quant au règlement des questions en suspens liées à la déclaration syrienne. Cette absence de progrès continue de représenter une menace pour le peuple syrien et pour la paix et la sécurité internationales.

Outre les consultations, nous attendons avec impatience de voir l'évolution des événements concernant la rencontre prévue entre le Directeur général Arias et M. Mekdad.

Par ailleurs, l'Estonie note avec inquiétude que les autorités syriennes ne répondent pas de manière systématique aux différentes demandes d'information de l'OIAC concernant l'ancienne installation de

fabrication d'armes chimiques, le déplacement de deux cylindres de chlore et la détection d'un produit chimique du tableau 2 dans l'installation de Barzé. Une fois encore, la résolution 2118 (2013) et les responsabilités qui incombent à la Syrie au titre de la Convention sur les armes chimiques ne sont pas respectées.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer notre entière confiance dans les travaux indépendants, impartiaux et professionnels du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses organes d'enquête, ainsi que dans la crédibilité de leurs rapports. Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec l'OIAC et à se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international.

**M<sup>me</sup> Prince** (Saint-Vincent-et-les-Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu pour son exposé, qui comme toujours, est utile.

L'objectif visant à prévenir la mise au point, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques afin de mieux protéger l'avenir de l'humanité exige l'application intégrale de la résolution 2118 (2013) et un partenariat solide avec l'organe chargé de l'application de la Convention sur les armes chimiques, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Une coopération internationale soutenue est indispensable, et les parties concernées ont l'obligation de collaborer de manière efficace et constructive au sujet de toutes les questions afin de réaliser les progrès tant attendus sur ce dossier.

Pendant, nous reconnaissons que la coopération peut être gravement compromise lorsqu'il existe un déficit de confiance. L'OIAC doit donc s'employer en permanence à assurer l'intégrité, la transparence et la non-politisation de sa structure interne et de toutes ses activités. En outre, les États parties à la Convention doivent rechercher des décisions fondées sur le consensus pour faire échec à la polarisation et à la division.

Nous continuons d'encourager le dialogue entre l'OIAC et le Gouvernement syrien et d'appeler les parties à engager ce dialogue afin d'aider à ce que les informations et documents techniques pertinents soient fournis et les visas requis soient approuvés en temps voulu. Cela est nécessaire pour permettre le déploiement de l'OIAC en Syrie, mais aussi pour contribuer à régler définitivement les lacunes, incohérences et disparités contenues dans la déclaration initiale. Dans l'intervalle, la réunion proposée entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et la délégation syrienne au siège de l'OIAC peut servir de tremplin

pour faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) et remplir les obligations énoncées dans la Convention sur les armes chimiques.

En ce qui concerne le dialogue, nous nous félicitons des préparatifs qui sont en cours pour la réunion en personne proposée entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne pour discuter des évolutions pertinentes et de la voie à suivre. Il existe en effet de nombreuses divergences de vues sur ce dossier, et nous espérons que la réunion nous permettra, dans une large mesure, de trouver un terrain d'entente et de réaliser des progrès réels.

Pour terminer, je rappelle la position notoire et fondée sur des principes de Saint-Vincent-et-les Grenadines : l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances, constitue une violation répréhensible du droit international. Les allégations d'emploi d'armes chimiques doivent faire l'objet d'une attention immédiate, et les enquêtes doivent toujours être complètes et conformes aux meilleures pratiques internationales afin que les auteurs d'atrocités commises à l'arme chimique ne soient pas autorisés à agir en toute impunité.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre appui au mandat de l'OIAC, qui consiste à mettre en œuvre les dispositions de la Convention sur les armes chimiques et à veiller à ce que la chimie ne soit utilisée qu'aux fins de la paix, du progrès et de la prospérité. En outre, nous sommes favorables à toutes les initiatives conçues pour renforcer les capacités de l'OIAC, afin que son travail reste de la plus haute qualité.

**M. de Rivière** (France) : Je tiens à remercier M<sup>me</sup> Nakamitsu pour son exposé.

Manifestement, le régime syrien ne souhaite pas coopérer. Ce que je lis dans le rapport mensuel du Directeur général (S/2021/842, annexe), c'est une volonté délibérée de faire obstruction au déploiement des équipes de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). La Syrie ne délivre pas les visas demandés, et quand elle les délivre, c'est avec retard et au compte-gouttes. Le retard dans la délivrance du visa pour l'officier de liaison a eu un impact sur la préparation des missions envisagées cet automne. Cela n'est pas acceptable. La Syrie continue à agir en contradiction avec ses obligations de coopération avec le Secrétariat technique de l'OIAC, inscrites à la fois dans la Convention sur les armes chimiques et dans la résolution 2118 (2013).

Faute de pouvoir déployer l'Équipe d'évaluation des déclarations sur place, le Directeur général a invité la Syrie à se rendre à La Haye courant octobre pour mener le vingt-cinquième cycle de consultations. La Syrie n'a toujours pas daigné répondre.

Nous appelons la Syrie à donner accès à tous les membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations initiales le plus rapidement possible. Nous appelons également la Syrie à fournir tous les éléments et documents demandés par le Secrétariat technique, conformément à ses obligations. Nous saluons une nouvelle fois la ténacité, le professionnalisme et l'indépendance avec lesquels le Secrétariat technique poursuit sa mission.

Le déplacement et la destruction non autorisés de deux cylindres de chlore liés aux attaques de Douma sont très préoccupants. Aucune explication n'a été fournie par le régime syrien à ce sujet. Nous appelons une nouvelle fois la Syrie à répondre aux questions posées par le Secrétariat technique.

Je souhaite rappeler que la décision prise en avril par la Conférence des États parties de l'OIAC n'est pas irréversible. Il revient au régime syrien d'agir s'il souhaite recouvrer ses droits et privilèges. Sans coopération de sa part, les mesures prises resteront en vigueur. En premier lieu, la Syrie doit enfin faire la lumière sur les 20 questions en suspens liées à sa déclaration initiale.

Enfin, et ce sera mon dernier point, l'emploi de ces armes choquantes ne peut rester impuni. Les preuves continuent à être collectées, et elles seront utilisées. C'est là le message que nous défendons avec nos partenaires, notamment au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu de son exposé.

Au cours du débat général de l'Assemblée générale en septembre, le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, M. Fayssal Mekdad, a déclaré que son pays était fermement opposé à l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soient les auteurs, le lieu, le moment ou les circonstances, et que la Syrie était toujours prête à continuer de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour régler les questions en suspens. La Chine se félicite que la Syrie ait réaffirmé son engagement.

La position constante de la Chine est que le dialogue et la coopération constituent la bonne approche pour aborder la question des armes chimiques syriennes

et qu'une pression excessive ne peut être que contre-productive. Le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique interprètent de nombreuses questions en suspens de manière différente. Les deux parties doivent respecter les faits scientifiques, faire preuve d'objectivité et d'impartialité, poursuivre les discussions, se rapprocher l'une de l'autre et s'efforcer ensemble de régler rapidement les questions en suspens. Le renouvellement de l'Accord tripartite conclu entre le Gouvernement syrien, le Secrétariat technique et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a créé un climat propice au règlement des questions en suspens.

Le Gouvernement syrien continue de collaborer avec le Secrétariat technique sur la vingt-cinquième série de consultations de l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui a rencontré des difficultés en raison d'un problème de visa. Nous espérons que les deux parties surmonteront leurs différends de manière constructive.

Je tiens à souligner que la création d'une Équipe d'enquête et d'identification va au-delà du champ d'application de la Convention sur les armes chimiques et à l'encontre de la tradition de consensus de l'OIAC. De nombreux pays, dont la Chine, se sont inquiétés du fait que les méthodes de travail et les procédures de l'Équipe d'enquête et d'identification n'ont pas non plus satisfait aux exigences de la Convention et de son annexe sur la vérification, suscitant ainsi de multiples questions. Nous espérons que le Secrétariat technique s'en tiendra à sa nature technique, respectera les principes d'impartialité, d'objectivité et d'indépendance dans l'accomplissement de ses fonctions et contribuera à un retour aux dispositions du cadre de la Convention.

Pour terminer, je réaffirme que la Chine s'oppose fermement à l'emploi d'armes chimiques par tout pays, organisation ou individu, quelles qu'en soient les circonstances ou les fins, et espère que notre monde sera bientôt exempt de toute arme chimique. Nous exhortons les pays en possession d'armes chimiques à les détruire dès que possible.

**M. Kelly** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de son exposé détaillé et riche en information d'aujourd'hui. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit être uni et ferme pour faire respecter l'interdiction internationale de l'emploi des armes chimiques, tout en indiquant clairement que l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, quels que soient le lieu et le moment, est abjecte et

inacceptable. Le Conseil doit être tout aussi clair et uni dans son appui à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et dans son rejet des efforts visant à saper le rôle essentiel de l'OIAC.

Deuxièmement, le fait que la Syrie n'avance pas dans la clarification de la liste croissante des graves questions liées à sa déclaration initiale reste une source de profonde préoccupation. Les rapports de l'OIAC mettent en évidence une tendance inquiétante consistant à retarder l'octroi de visas et à refuser d'en délivrer, dans le but de retarder les activités de l'organisation sur le terrain. Cela contraste avec l'approche du Secrétariat technique, qui cherche activement, avec souplesse et professionnalisme, à aider la Syrie à régler les questions en suspens. Nous regrettons que le Gouvernement syrien n'ait pas répondu de manière positive à cette approche constructive.

Nous regrettons profondément la décision de la Syrie de refuser d'accorder un visa à l'un des membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations, ce qui a conduit à un nouveau report du déploiement de l'Équipe, initialement prévu en mai. Comme l'indique clairement le rapport, la Syrie ne peut pas sélectionner des experts pour des missions au nom du Secrétariat technique. L'invitation faite par le Secrétariat technique à la Syrie de dépêcher une délégation à une réunion avec l'Équipe d'évaluation des déclarations prévue dans le courant du mois à La Haye est une étape intermédiaire concrète, mais elle ne peut remplacer le déploiement prévu sur le terrain.

Cela fait suite à d'importants retards dans la délivrance d'un visa au fonctionnaire du poste de commandement de Damas, ce qui a des répercussions sur le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations et de la mission d'établissement des faits.

Les mesures prises par la Syrie en matière de visas sont contraires aux obligations qui lui incombent en vertu du paragraphe 7 de la résolution 2118 (2013), qui dispose que la République arabe syrienne doit accepter le personnel désigné par l'OIAC ou l'ONU et lui donner un accès immédiat et sans entrave. Nous demandons à la Syrie de régler de toute urgence cette question.

Troisièmement, la liste des domaines sur lesquels les autorités syriennes doivent encore fournir les informations crédibles demandées par l'OIAC ne cesse de s'allonger. Elle comprend notamment les installations de fabrication d'armes chimiques qui n'ont pas été déclarées en bonne et due forme, les produits chimiques visés au tableau 2 découverts à Barzé, la présence d'un

« agent de guerre chimique pur » dans des conteneurs de stockage de grande capacité, ainsi que des bidons de chlore, constituant des éléments de preuve de l'attaque à l'arme chimique perpétrée à Douma en 2018, qui ont été déplacés sans que l'OIAC en soit informée.

La Syrie doit coopérer véritablement avec l'OIAC. Nous espérons que les préparatifs de la réunion bilatérale entre le Directeur général Arias et le Ministre Mekdad pourront être achevés prochainement. Nous encourageons la Syrie à dialoguer avec le Directeur général Arias afin de sortir de l'impasse.

Ce n'est que grâce à une coopération réelle et significative de la Syrie avec l'OIAC que nous pourrions régler les questions en suspens, être assurés que l'ensemble de ses stocks d'armes chimiques sont déclarés et détruits de manière vérifiable, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013), et clore ce dossier. Il y va assurément de l'intérêt de la Syrie, mais aussi de celui de la communauté internationale.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à me joindre aux autres orateurs pour remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, des informations actualisées qu'elle nous a données. Nous saluons aussi la participation des représentants de la Syrie et de la Turquie à la séance d'aujourd'hui.

Nous avons pris bonne note du contenu du quatre-vingt-seizième rapport mensuel (S/2021/842, annexe), le dernier en date, du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous prenons également acte de la présentation par la République arabe syrienne, le 16 septembre, de son quatre-vingt-quatorzième rapport mensuel, détaillant les activités qu'elle a entreprises pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

Il importe que le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie ait lieu rapidement. Nous avons pris note de ce qu'une délégation syrienne se rendra prochainement à La Haye pour échanger avec l'Équipe d'évaluation des déclarations. Nous espérons que l'OIAC et la Syrie régleront rapidement les questions pertinentes.

La Convention sur les armes chimiques est un instrument de désarmement unique en son genre et non discriminatoire visant à éliminer toute une catégorie d'armes de destruction massive. Nous attachons une

grande importance à la CIAC, et sommes favorables à sa mise en œuvre intégrale, effective et non discriminatoire. Nous appuyons les efforts collectifs de tous pour que la crédibilité et l'intégrité de la Convention soient pleinement préservées.

L'Inde est opposée à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances. Elle a toujours soutenu que toutes les enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques doivent être impartiales, crédibles et objectives, suivre scrupuleusement les dispositions et procédures inscrites dans la Convention, et respecter le fragile équilibre des pouvoirs et des responsabilités qu'elle consacre, afin d'établir les faits et de parvenir à des conclusions fondées sur des preuves.

En tant que membre du Conseil de sécurité, l'Inde a mis en garde à plusieurs reprises contre la possibilité que des entités et des individus terroristes aient accès à des armes chimiques, y compris dans la région. Le dernier rapport en date de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/2021/419) évoque également le fait que Daech est parvenu à déployer des armes chimiques contre la population civile à plusieurs reprises entre 2014 et 2016. Il s'agit là d'une source de grave préoccupation qui exige que l'on y donne suite.

Enfin, nous estimons que les questions techniques, telles que le dossier des armes chimiques syriennes, doivent être traitées de manière objective. La réalisation de progrès sur ces questions pourrait potentiellement contribuer positivement à la voie politique.

**M. Pham** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé. Je salue également la participation des représentants de la Syrie et de la Turquie à la séance d'aujourd'hui.

Nous prenons bonne note du quatre-vingt-seizième rapport mensuel (S/2021/842, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Bien que peu de progrès aient été accomplis au cours de la période considérée, nous prenons acte de la collaboration continue entre le Secrétariat technique de l'OIAC et la Syrie, en particulier entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'Autorité nationale syrienne, pour clarifier les questions en suspens liées à la déclaration initiale de la République arabe syrienne.

À cet égard, ma délégation appelle à un dialogue et à une coopération étroits afin de renforcer la communication et de régler toutes les questions en suspens, de manière à faciliter le travail de l'OIAC et la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) par la Syrie, notamment pour se mettre d'accord sur toutes les questions de fond et de logistique en vue de la tenue de la vingt-cinquième série de consultations, longtemps retardée, et de la réunion en présentiel qui vient d'être envisagée entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la Syrie et le Directeur général de l'OIAC.

Des consultations techniques constructives et non politisées entre le Secrétariat technique de l'OIAC et les autorités syriennes sont le seul moyen de résoudre toutes les « lacunes, disparités et incohérences recensées, » et de régler ainsi ce problème qui n'a que trop duré.

Le Viet Nam partage la profonde inquiétude suscitée par l'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie. Ma délégation réitère la condamnation sans équivoque par le Viet Nam de l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Les armes chimiques frappent aveuglément, sont inhumaines et peuvent avoir des effets à long terme sur la vie humaine et l'environnement.

Nous soutenons la coopération entre le Secrétariat technique de l'OIAC et les États parties à la CIAC dans le cadre des efforts déployés pour défendre l'application intégrale de la Convention. Pour atteindre l'objectif consistant à débarrasser le monde des armes chimiques, l'OIAC doit mener ses travaux de la manière la plus complète, objective et impartiale qui soit. Ces normes élevées, notamment en ce qui concerne les enquêtes sur les violations présumées de la CIAC, permettraient d'établir de façon irréfutable les faits et les preuves afin de garantir la justice et de prévenir les violations.

Nous sommes également préoccupés par les divergences de vues qui existent depuis longtemps au sein de la communauté internationale sur la question des armes chimiques en Syrie. Nous sommes d'avis que la mise en œuvre intégrale de la CIAC et de la résolution 2118 (2013) ne peut être réalisée que si elle est soutenue par une coopération internationale constructive et non politisée.

Pour conclure, le Viet Nam souligne la nécessité d'un règlement politique global de la crise syrienne. C'est la seule voie menant à la paix, à la stabilité et au développement pour le peuple syrien.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à commencer par remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Nous sommes déçus que, bien que les membres du Conseil de sécurité aient clairement souligné, mois après mois, l'importance de régler les questions en suspens liées à la déclaration de la Syrie relative à ses armes chimiques, le dernier rapport mensuel en date (S/2021/842, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) fasse de nouveau état de l'absence de progrès notables réalisés par la Syrie.

Depuis avril dernier, le Secrétariat technique de l'OIAC tente de parvenir à un accord sur le déploiement en Syrie de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Il n'a reçu aucune réponse à ses demandes de déploiement de mai à juin et a dû reporter le déploiement après l'été. La Syrie a finalement accepté le déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations ce mois-ci, mais nous apprenons aujourd'hui qu'elle a refusé de délivrer un visa à l'un de ses membres, contrairement à ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013), ce qui empêche une nouvelle fois le déploiement de l'Équipe. Bien que nous saluions les efforts déployés par le Secrétariat technique pour faire avancer néanmoins les discussions sur la déclaration de la Syrie en invitant ce pays à La Haye, nous regrettons que la vingt-cinquième série de consultations n'ait pu se dérouler dans son intégralité en Syrie.

Malheureusement, cette absence de coopération de la part de la Syrie n'est pas une exception. Ainsi, l'OIAC attend toujours des réponses concernant le produit chimique visé au tableau 2 trouvé en novembre 2018 dans les installations du Centre d'études et de recherches scientifiques à Barzé. Elle attend toujours des réponses aux questions concernant le déplacement et la destruction non autorisés de cylindres liés à l'attaque au chlore très médiatisée à Douma en 2018. Le Conseil exécutif de l'OIAC et la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques attendent quant à eux que les dispositions de la décision du Conseil exécutif du 9 juillet 2020, imposées à la suite des conclusions de l'Équipe d'enquête et d'identification selon lesquelles des armes chimiques avaient été utilisées par la Syrie à Latamné en 2017, soient respectées.

La Syrie prétend souvent que nous-mêmes et d'autres pays utilisons le dossier des armes chimiques pour la punir, mais je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que le Royaume-Uni ne souhaite rien de plus

que de recevoir un rapport mensuel du Directeur général confirmant que toutes les questions concernant la déclaration ont été résolues et que le programme d'armes chimiques de la Syrie a été détruit de manière vérifiable. Nous appelons donc la Syrie à prendre le processus au sérieux et à adopter rapidement des mesures pour s'acquitter pleinement de ses obligations découlant de la résolution 2118 (2013) et de la Convention sur les armes chimiques.

**M. Ochoa Martínez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, de son exposé et à souhaiter la bienvenue aux délégations de la Syrie et de la Turquie à cette séance.

Nous voudrions commencer en renouvelant notre condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, à tout moment et en toute circonstance.

Nous notons à nouveau avec préoccupation l'absence de progrès dans l'application de la résolution 2118 (2013). En ce qui concerne la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), nous demandons que des visas soient accordés rapidement et sans condition à tous, je dis bien tous, les membres de l'Équipe. Tout retard a des répercussions à la fois sur le respect par la Syrie de ses obligations découlant de la Convention sur les armes chimiques et sur l'exécution des travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous espérons que ces discussions, lorsqu'elles auront lieu, seront fructueuses, et nous exhortons la délégation syrienne à se mobiliser dans un esprit constructif et avec détermination pour clarifier toutes les incohérences.

Si la visite d'une délégation syrienne au siège de l'OIAC à La Haye constitue un pas dans la bonne direction, il convient de souligner que ces discussions ne peuvent se substituer aux inspections sur place que les équipes de l'OIAC sont tenues de mener sur le territoire syrien. En ce qui concerne les visites des installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya, nous demandons instamment aux autorités syriennes d'autoriser le déploiement des experts de l'OIAC et de faciliter leur tâche.

En ce qui concerne l'attaque qui a conduit à la destruction de cylindres liés à l'incident de Douma, mon pays condamne les violations de l'espace aérien syrien, mais il demande également des éclaircissements sur le

déplacement non autorisé des cylindres et de leurs restes, et se pose des questions sur le respect de la chaîne de responsabilité et d'intégrité de ces preuves.

En conclusion, je voudrais redire que, même si le Mexique accorde de l'importance à ce type de séance, qui reste malgré tout un exercice de transparence, nous pensons également qu'il importe d'explorer de nouvelles formes d'interaction directe entre le Conseil de sécurité et les experts de l'OIAC, afin d'obtenir toutes les données nécessaires à l'évaluation de la question qui nous occupe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kenya.

Je remercie M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu de son exposé. Je salue la présence des représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie à cette séance.

Le Kenya prend note du quatre-vingt-seizième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (S/2021/842, annexe), ainsi que de la présentation par le Gouvernement syrien de son rapport.

En tant qu'État partie à la Convention sur les armes chimiques, le Kenya a clairement exprimé sa position. L'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une grave violation du droit international et ne peut être justifié en aucune circonstance. Nous réaffirmons notre appui au mandat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en tant qu'autorité internationale techniquement compétente dans ce domaine. Nous continuons de préconiser le renforcement de la coopération et de la collaboration entre la République arabe syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC en ce qui concerne les lacunes, incohérences ou disparités qui n'ont pas été résolues.

Le Kenya reste convaincu qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit syrien. Nous sommes pour un processus politique inclusif, dirigé et contrôlé par les Syriens, qui est selon nous la seule voie vers une paix durable. J'ajoute ma voix à celle de l'Ambassadeur Abarry pour appeler à redoubler d'efforts afin de mettre fin aux divergences préjudiciables sur ce dossier. Elles ne servent pas le peuple syrien et contribuent à prolonger la crise.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Sabbagh** (Syrie) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et remercier votre prédécesseure pour les efforts qu'elle a déployés le mois dernier.

S'adressant à l'Assemblée générale le 27 septembre (voir A/76/PV.16), le Ministre des affaires étrangères et des expatriés de mon pays, M. Fayssal Mekdad, a déclaré que la République arabe syrienne réaffirmait une fois de plus sa condamnation et son rejet catégoriques de tout emploi d'armes chimiques en quelque circonstance que ce soit, par qui que ce soit, à tout moment et en tout lieu. C'est pour cette raison que la Syrie a volontairement adhéré à la Convention sur les armes chimiques et s'est acquittée de toutes ses obligations en un temps record. La Syrie continue de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en vue de clore ce dossier dans les meilleurs délais.

Les déclarations faites aujourd'hui par les représentants de certains États montrent clairement qu'ils continuent à refuser de voir la vérité. Ils continuent à politiser ce dossier en s'entêtant à lancer des accusations sans fondement et en se concentrant sur des détails de procédure, qui ne devraient pas préoccuper le Conseil de sécurité. Ils ignorent aussi délibérément les mesures sérieuses prises par la Syrie et notre coopération sincère avec l'OIAC.

Ma délégation regrette l'absence persistante d'équilibre et d'impartialité dans les exposés de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement qui, les années passant, n'a tenu aucun compte des préoccupations de la Syrie et des informations que celle-ci a fournies.

Le 16 septembre, la Syrie a présenté son quatre-vingt-quinzième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction des armes chimiques et des installations servant à leur production. Nous nous sommes également félicités de la réunion qui doit se tenir à Damas entre le Ministre des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC. Les coordonnateurs des deux camps se préparent pour cette réunion.

Mon pays s'est aussi réjoui de la visite effectuée par l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas pour tenir le vingt-cinquième cycle de consultations conformément à la date convenue par les deux parties. Nous avons délivré les visas nécessaires à tous les

membres de l'Équipe, à l'exception d'une personne dont nous avons demandé le remplacement. À cet égard, nous notons que les visas d'entrée sont accordés sur la base des procédures et instructions nationales et souveraines applicables par l'État syrien à tous les employés de l'ONU, des organismes des Nations Unies et des organisations internationales, y compris l'OIAC. Cette mesure n'était donc pas une exception. Le fait de ne pas octroyer de visa d'entrée à un membre de l'Équipe d'évaluation des déclarations ne doit pas nuire au travail de l'Équipe entière. En outre, l'OIAC dispose de plusieurs experts et spécialistes pour remplacer quelqu'un dont le manque d'objectivité a été établi.

Juste pour être clair, l'Équipe d'évaluation des déclarations n'est pas une équipe d'enquête. J'ai remarqué, pendant les déclarations de certains collègues, qu'il y avait une certaine confusion. L'Équipe d'évaluation des déclarations n'est pas une équipe d'enquête. C'est une équipe qui devrait aider le Comité national syrien à présenter sa déclaration. Malgré cela, le Comité national syrien a accepté une proposition, soumise ultérieurement par le Secrétariat technique, tendant à tenir le cycle de consultations à son siège de La Haye. Il semble que les informations de mon collègue français ne soient pas à jour.

Dans son rapport, le Directeur général traite de la visite de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Il y tient la Syrie responsable de l'incapacité du Secrétariat technique à prévoir les missions de ses diverses équipes. C'est inexact, subjectif et nous nous inscrivons catégoriquement en faux. Tous les membres se souviennent que, dans cette salle même en juin (voir S/PV.8785), le Directeur général a parlé de reporter la visite de l'Équipe après l'été, à un moment où la Syrie souhaitait vraiment accélérer les discussions avec l'Équipe et clore le dossier.

Certains États continuent de soulever la question des deux cylindres au sujet du prétendu incident survenu à Douma. Ma délégation a déjà expliqué au Conseil de sécurité l'importance de ces deux cylindres pour la Syrie, comme preuve juridique et matérielle à opposer aux accusations proférées à ce sujet et comme moyen d'établir que des groupes terroristes possédaient des produits chimiques toxiques. Ma délégation rejette les tentatives de certains États de détourner l'attention de la condamnation de l'agression israélienne contre la souveraineté de la Syrie, agression qui a entraîné la destruction des deux cylindres. Ces États préfèrent se concentrer sur des questions techniques et de procédure.

La Syrie et d'autres pays ont demandé un examen du rapport sur le prétendu incident de Douma. Il est monté de toutes pièces et rempli de mensonges. À cet égard, je renvoie à l'article du *Daily Mail* daté du 5 septembre où la British Broadcasting Corporation a admis qu'un documentaire de Radio 4 sur le prétendu incident de Douma contenait des erreurs et de fausses accusations. Cela prouve une fois encore que les informations de source publique sont faciles à manipuler ; elles manquent de crédibilité.

Les méthodes de travail défaillantes adoptées par la mission d'établissement des faits pour enquêter sur le prétendu incident de Douma ont également servi aux enquêtes de la Mission sur d'autres incidents. La mission d'établissement des faits n'a pas respecté les règles énoncées dans la Convention sur les armes chimiques, s'agissant notamment de recueillir des éléments de preuve et des échantillons tout en maintenant l'intégrité de la chaîne de responsabilité. Elle s'est appuyée sur des sources publiques et des informations fournies par des groupes terroristes et leurs affiliés, tels que les Casques blancs.

Ma délégation exprime sa grave préoccupation à propos du retard pris par la mission d'établissement des faits pour annoncer le résultat de son enquête sur les incidents signalés depuis 2017 par le Gouvernement syrien concernant l'emploi d'armes chimiques par des groupes terroristes. Nous sommes également préoccupés par la fabrication de preuves des années après que d'autres incidents présumés ont eu lieu. En outre, la mission d'établissement des faits continue d'ignorer les renseignements que nous donnons sur des groupes terroristes qui possèdent des armes chimiques et sur le fait qu'ils se préparent à les utiliser et montent de toutes pièces des incidents et des accusations à l'encontre de l'Armée arabe syrienne.

Certains membres du Conseil de sécurité insistent pour politiser ce dossier par la mise en doute de la coopération de la Syrie. C'est devenu clair. Ils tentent de dissimuler les pratiques des groupes terroristes qui ont employé des armes chimiques contre des citoyens syriens et l'Armée arabe syrienne. Ça aussi, c'est devenu clair. Ils détournent le sens du texte de la Convention pour mettre en place des mécanismes illégitimes et adopter une résolution contre la Syrie. Cela crée un dangereux précédent dans le travail de l'organisation.

À cet égard, je tiens à rappeler au représentant des États-Unis, qui a montré ses remarquables compétences mathématiques, que 167 États ont participé à la Conférence des Parties en avril. Par conséquent, les 87 pays qui ont voté pour la résolution représentent

presque la moitié des pays qui ont pris part à la Conférence. Mon collègue des États-Unis a ignoré le fait que 34 pays se sont abstenus dans le vote et que 31 pays n'étaient pas présents, tandis que 15 pays ont voté contre la résolution. Il s'ensuit que l'autre moitié des pays qui ont pris part à la Conférence n'ont pas voté pour la résolution. Voilà juste un exemple de la manière dont les États-Unis déforment les informations.

Je tiens à souligner que la République arabe syrienne n'essaie pas de porter préjudice au travail de l'OIAC. Au contraire, nous défendons son professionnalisme et son objectivité. Nous rejetons les tentatives de certains États d'utiliser l'organisation pour atteindre leurs objectifs hostiles à la Syrie. Si ces États ne renoncent pas à leur comportement destructeur et à leurs visées perturbatrices contre mon pays, nous ne pourrions pas avoir de discussions objectives sur ce dossier et l'amener à une conclusion objective et professionnelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Sinirlioglu** (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de l'accession du Kenya à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je remercie par ailleurs la Haute-Représentant Nakamitsu de son exposé.

Le non-respect par le régime syrien des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques s'est poursuivi sans relâche. C'est avec une grande préoccupation que nous avons examiné le quatre-vingt-seizième rapport mensuel (S/2021/842, annexe) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les lacunes, incohérences et disparités recensées dans la déclaration du régime syrien relative aux armes chimiques n'ont pas été résolues. Ce régime s'entête à ne pas répondre aux demandes d'informations formulées par le Secrétariat technique de l'OIAC concernant certaines questions en suspens liées à sa déclaration. Par conséquent, l'OIAC ne peut pas confirmer que sa déclaration est exacte et complète. La découverte récente d'une installation de fabrication d'armes chimiques non déclarée reste un sujet de grave préoccupation. Une fois de plus, le régime ne déclare pas les agents de guerre chimique produits et/ou armés sur ce site, en violation de ses obligations.

Le précédent rapport mensuel (S/2021/764, annexe) de l'OIAC a révélé que le régime d'Assad avait déplacé deux cylindres de chlore liés à l'attaque chimique de Douma sans notifier au préalable le Secrétariat technique et sans obtenir son autorisation. De plus, le

régime refuse d'accorder des visas aux fonctionnaires de l'OIAC, ce qui entrave délibérément le déroulement des activités qui leur sont confiées.

Conformément à la résolution 2118 (2013), le régime syrien a l'obligation de fournir un accès immédiat et sans entrave au personnel désigné par l'OIAC. Je tiens à le dire clairement : il ne s'agit pas d'une simple question de procédure, mais plutôt de l'élément d'un système de non-respect général du régime. Il est grand temps que les membres du Conseil de sécurité mettent leurs différends de côté et fassent respecter la résolution 2118 (2013) qu'ils ont eux-mêmes adoptée.

La Turquie soutient les efforts déployés au sein de l'OIAC pour amener le régime à respecter ses obligations. Nous avons coparrainé la décision du Conseil exécutif de juillet 2020 et la décision adoptée à la deuxième partie de la vingt-cinquième Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue en avril. Il importe que ces décisions, qui sont soutenues par l'écrasante majorité des États parties, aient plus de valeur que le papier sur lequel elles sont imprimées.

En sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil doit défendre

l'autorité de la Convention sur les armes chimiques. Ce n'est pas un choix ; c'est une responsabilité.

La Turquie condamne fermement l'utilisation répétée d'armes chimiques par le régime d'Assad contre son propre peuple. À ce jour, la responsabilité du régime dans au moins huit attaques odieuses à l'arme chimique a été établie dans les rapports des organes d'enquête mandatés par l'ONU et l'OIAC. Le régime doit être contraint de coopérer avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, l'Équipe d'enquête et d'identification et la mission d'établissement des faits. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre soutien aux travaux objectifs, impartiaux et professionnels du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses organes d'enquête.

Il est urgent de faire en sorte que les responsables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis par le régime d'Assad répondent pleinement de leurs actes. Il nous incombe à tous de prendre des mesures immédiates et décisives pour mettre fin à l'impunité en Syrie. Cette responsabilité juridique, historique et éthique nous incombe à tous, mais plus particulièrement à ceux qui encouragent le régime à maintenir sa ligne de conduite actuelle.

*La séance est levée à 16 h 35.*